POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# SAUMURUS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

#### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c Réclames, — . . . 30 Faits divers, — . . . 75

BESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insortions reques et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposes no

on s'abonne :

A PARIS, L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

Habannement continue jusqu'à técaption d'un avis coning. - L'ebounement doit sire pays d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SIGIUR, 24 SEPTEMBRE 1886

BORNEMENT.

os s'abonne : A SAUMUA,

in bureau du Journal a coveyant un mandat

es tous les libraires.

### A COMMISSION DU BUDGET

ome il était facile de le prévoir, tous umaux républicains sont hostiles au ide M. Sadi-Carnot en ce qu'il suppribudget extraordinaire. Le Temps luistait remarquer qu'il est impossible de usvoir un budget extraordinaire de la set de la marine. Il faudrait pourtant odre sur ce point. Si les ressources de M ne sont plus suffisantes en France, les républicains, pour couvrir les dési suffirait, il nous semble, de voter ses années un certain chiffre de dépend'y consacrer une somme qu'on couma l'aide de l'emprunt. De cette façon, urait un contrôle, tandis que le budget rdinaire pratiqué par les républicains Il dispidation financière la plus hone puisqu'on allège avec lui les dépenourantes des budgets, c'est-à-dire les sordinaires, en les reportant sur les budulmordinaires alimentés par l'emprunt. sestion qui se pose aujourd'hui devant mace est celle-ci : depuis 4872, la Réque a augmenté la dette publique de miliards. Elle doit, en outre, près de milliards aux déposants des caisses

ourd'hui la Dette publique de la Franint, d'après M. Leroy-Beaulieu, et oyons ce chiffre exact, plus de trente ds. Elle est la plus formidable du Celle de l'Angleterre est à peine de lards et l'Angleterre amortit tous les aut-on continuer les errements du et à l'aide des budgets extraordinaires unler encore toutes les années un milmême seulement un dewi-milliard? a question est là.

colinuant ce système, on arrivera dement à la banqueroute, surtout si tersons un jour dans une République adicale et socialiste que celle d'aujour-

Le Temps disait avant-hier que le projet ; d'augmentation de l'impôt sur les alcoois présenté par M. Sadi-Carnot ne serait pas voté par les 185 députés de la Droite. Il ajoutait qu'il serait rejeté par les groupes radicaux « hostiles, à raison des origines de beaucoup d'entre eux, à l'augmentation du droit sur les spiritueux ». Que les radicaux soient, d'après le Temps, des alcoolisants et qu'ils aient des alcoolisés pour électeurs, cela ne regarde pas la Droite.

Elle ne peut pas plus voter une augmentation d'un droit sur les alcools et même la réforme des bouilleurs de cru que toute autre taxe, quelle qu'elle soit. Les membres de la minorité ont été élus par 3 millions et demi d'électeurs pour contrôler les finances de l'État et savoir où s'engouffrent les milliards demandés au pays par les républicains. La majorité leur a refusé tout contrôle, elle les a tenus à l'écart de ces conciliabules où se tripote en famille le

La commission du budget, à laquelle les ministres livrent tous les secrets, toutes les pièces de la comptabilité, est une caverne dans laquelle aucun personnage n'étant pas notoirement républicain et disposé à laisser faire ne peut pénétrer. C'est l'opinion formelle du pays. En voyant l'intérêt des républicains à tenir la porte close, quand on exclut les mandataires des contribuables d'une commission et qu'on leur refuse les moyens de contrôler les dépenses, il leur est interdit de voter les impôts. Tout ce que peut faire la droite est de ne pas rejeter le budget en déclarant qu'elle ne veut pas interrompre les services, mais que ne sachant pas où va l'argent, elle tient à déclarer au pays qu'elle a les mains nettes.

La commission du budget est saisie d'un projet d'impôt sur le revenu. On en excepte les rentes françaises.

C'est tout simple, la République devant encore emprunter plusieurs milliards, l'impôt sur le revenu des rentes arrêterait la

La Chambre ne votera probablement pas le projet de M. Camille Drevfus, car elle est trop nulle pour se livrer à une discussion sérieuse sur un pareil sujet. Tout est petit et médiocre chez ces gens-là. Aussi tout leur système financier se résume-t-il par le mot: Emprunt. A. LENTHERIC.

#### PAS D'EMPRUNT

#### PAS DE NOUVEAUX IMPOTS

Avec les républicains, les paroles et les actes ne se ressemblent jamais.

Quels prometteurs que ces gens-là ! Oh! quand il s'agit de parler, aucun en-

gagement ne leur coûte. Si l'on faisait la liste de toutes les pro-

messes qui ont été jetées par les candidats aux naifs gourmands des réunions électorales, on verrait qu'il ne reste plus rien à promettre.

Les députés de la gauche n'ont rien refusé à leurs commettants.

Quant à tenir les promesses, c'est autre

La liste de celles qui ont été accomplies n'est pas longue.

Cela se réduit aux mesures de perséculions réclamées par les énergumènes.

Promesses de députés et promesses de ministres, c'est tout un.

A son arrivée aux affaires, le cabinet actuel faisait la déclaration suivante: « Nous comptons rétablir l'équilibre du

budget en 4887 sans recourir à l'emprunt pour doter les services, et pourvoir aux dépenses coloniales sans créer de nouveaux impôts... De sévères économies, opérées dans les divers départements ministériels, quelques remaniements de taxes sans influence sur la consommation, nous fourniront les ressources nécessaires et nous permettront même, nous l'espérons, de faire une part spéciale à l'agriculture. »

Oh! le beau billet qu'a eu là l'agriculture

Et comme les actes du gouvernement concordent avec ce solennel engagement!

Pas d'emprunt...

La première chose que le ministre des finances a inscrit dans son projet de budget, c'est un emprunt.

Pas de nouveaux impôts...

M. Sadi-Carnot demande une surtaxe nouvelle de soixante-quinze millions sur l'alcool l

Et allez donc!

Les électeurs ont voté pour la République, les républicains dirigeants ont quatre ans devant eux pour continuer leurs farces.

#### Le Pacha de Saint-Germain

Ce n'est qu'après quinze longs jours de réflexions et d'hésitations que le gouvernement s'est enfin décidé à prendre un parti dans l'affaire du maire de Saint-Germain. Nos lecteurs connaissent l'arrêté étrange, odieux, ridicule, de M. de Mortillet. Ce pacha radical prétendait obliger tous les fonctionnaires et employés de Saint-Germain à envoyer leurs enfants aux écoles communales, c'est-à-dire laiques. La violation de la loi était flagrante, non moins que l'atteinte portée à la liberté de conscience. Aussi la plupart des journaux républicains eux-mêmes protestèrent-ils contre l'abus de pouvoir commis par le citoyen-maire. Cependant le gouvernement ne se hâtait pas de sévir. Songez donc un peu à l'embarras dans lequel se trouveit le cabinet, composé, comme on sait, d'éléments hétérogènes, opportunistes et radicaux mêlés! La loi était violée, sans doute; mais, en somme, l'arrêté de M. de Mortillet n'avait rien de contraire aux doctrines anti-libérales et anti-religieuses que professe le régime actuel. Un vrai républicain ne pouvait lui reprocher qu'une chose : c'était d'avoir été pris trop tôt. Alors, que faire? Quelle décision adopter? A quel parti s'arrêter? Trop lâche pour risquer de se mettre les radicaux à dos en donnant satisfaction entière à la conscience publique révoltée, trop tartule pour oser approuver une illégalité flétrie par les organes les plus autorisés de la presse opportuniste, le gou-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

sorle, et petit à petit, il avait pris dans sa place dont elle ignorait l'importance, ne As donnée, mais l'ayant laissé prendre.

ju la mesurer un jour, le jour où elle bur la première fois, le joli chapeau bleu aprit, qu'elle avait fait venir de Paris, un trocoup même pour lui.

tapeau à esprit? cui, cela s'appelait ainsi. tecevait un journal de modes, alors très 101, l'Album. Elle y avait lu cet avis allétrit dans le style pompouné de l'époque : espiits ont décidément la vogue. Je ne the de ces êtres célestes qui, gracieux egents inspirent leurs favoris, les Casimir Deles Viennel, les Ancelot et toute la troupe de dont le palais s'élève au bout du pont le parle d'une touffe de plumes effilées. ou noires, que les modistes plantent de marabouts on d'ondoyantes plumes as sur les toques ou les chapeaux nou-Ala cour, quelques dames placent un esprit dens lente cheveux. Je sais bien que quelques-uns de ces plaisants, dont l'espèce est assez commune, feront, sur le goût de nos belles, un méchant quolibet; moi, je dirai la vraie cause du succès d'une telle mode : nos hussards, nos lanciers, et avant eux nos maréchaux, portent des esprits sur leurs têles guerrières; et nos dames, dont le cœur est tout français, aiment à ressembler, par quelque endroit, à nos héros. »

Marthe avait trouvé cela très joli : elle révait d'un

Le même journal de modes donnait l'adresse du fabricant. L'esprit vensit de chez « l'inimitable Zacharie. 93, rue de Richelieu. » Elle avait donc, avec un soupir, montré la gravure à Mile d'Houllins, et la vieille demoiselle, qui s'humaniseit décidément, avait commandé à « l'inimitable Zacharie » un toquet nouveau pour une jeune blonde de vingt ans.

Le toquet était affivé un samedi à la Cerisaie, et dès le lendemain, l'esprit et les plumes ployaient au vent, sur la route de Marens, blanche de givre et pleine de mode. Les cloches sonnaient pour l'Épiphanie; on entendeit toutes celles des paroisses voisines, car le ciel bas reavoyait leurs volées, mêlées, carillonnent ensemble comme des voix d'enfants qui rient. Les petits gars suivaient leurs mères, un morceau de galette à la main. Il faisait bon marcher dans l'air piquant, et Marthe allait, plus légère encore que de coutume, toute

rose sous son chapeau bleu.

Hélas ! celui qu'elle aurait voulu voir n'était pas à l'église quand elle y entra. Il n'y parut pas. Son banc resta vide. A la sortie, Jacques ne se trouva pas là pour la saluer au passage. Etle s'en revint songeuse à la Cerisaie. Où donc est-il allé? pensait-elle.

La réponse lui fut donnée le soir même.

Marthe avait accompagné sa tante chez les parents du comte Jules. Au cours de la visite, le vieux gentilbomme, un peu malignement, dit à Mile d'Houllins :

- Savez-vous que vous perdez un voisin, Mademoiselle?
- Lequel?
- Eh! notre ami, Jacques de Lucé... Il est parti hier matin pour Paris.
- Je l'ignorais complètement. Mais cela ne m'étonne pas. Il enrageait de revoir Paris, je suppose. Est-il parti pour toujours?
- Heureusement non, pour quatre mois seulement.

Marthe, que cette nouvelle atteignait au cœur, ne put réprimer le premier mouvement de son émotion.

- Quatre mois, dit-elle, vous êtes sûr, Monsieur?
- Meis, oui, mon enfant. Ce n'est pas de trop pour renover tant de belles relations qu'il avait et

que l'absence dénoue vite, pour secouer la poussière provinciale et redevecir Parisien. D'ailleurs, nous sommes au temps des bals, des concerts, des expositions : la saison lui paraftra moins longue que vous ne semblez le croire, j'en suis convaineu.

Elle rougit beaucoup, et quand elle fut rentrée, elle pleura longtemps, amèrement, comme si elle avait perdu un de ses proches. Elle s'aperçut alors que Jacque de Lucé n'était plus pour elle un voisin ordinaire, et l'hiver, dont elle compta les jours, lui sembla plus sombre et plus lent que les années précédentes.

Si la jeune fille avait pu lire dans le cour du baron Jacques, elle eût été moins chagrine : elle eût moins regretté une absence dont elle était en partie la cause. Il allait retronver à Paris ses amis. les salons où il avait laissé un souvenir aimable dont il serait bien aise de constater la persistance, les expositions de peinture qui le passionnaient et les concerts qu'il avait suivis en dilettante et en connaisseur pendant plusieurs années; mais il allait aussi revoir son oncle tuteur, le chevalier d'Usselette, l'homme le moins bien portant de France, comme il s'eppelait, et qui joignait à ce défaut et à beaucoup d'autres, de l'esprit, du bon seus même quelquefois. Jacques vouleit le consulter sur ces trois questions : Est-il temps, mon oncle, que je me merie? A supposer que j'eusse quelque senti-

vernement, espérant apaiser les uns sans trop méconnaître les autres, a purement et simplement annulé l'arrêté de 11. Mortillet. Quant à M. de Mortillet, il reste maire de Saint-Germain, comme devant.

La plus relgaire équité réclamait davantage. Si le pacha de Saint-Germain continue de troner à l'Hôtel-de-Ville, son arrêté idiot, tout annulé qu'il est, n'en produira pas moins ses pleins effets. Irrité, exaspéré par les attaques dont il a été l'objet, M. de Mortillet frappera sans pitié tous les fouctionnaires qui n'enverront pas leurs enfants aux écoles laïques. Il leur enlèvera le morceau de pain qui les fait vivre, eux et leur famille. Sois républicain, ou meurs! La plupart des républicains ne pensent pas autrement que M. de Mortillet; mais peu sont aussi francs. La plupart des maires opportunistes et radicaux agissent comme il le fait : seulement ils sont trop prudents ou trop roués pour prendre des arrêtés en désaccord avec la loi (peut-être pas pour longtemps, par exemple!) et que, malgré toute sa bonne volonté, le ministre de l'intérieur se verrait lorcé de faire annuler par ses préfets.

Dans le cas qui nous occupe, il importe, d'ailleurs, de ne pas oublier que le citoyen de Mortillet est député et siège à l'extrêmegauche. Cette dernière qualité, on peut en être certain, l'a plus efficacement protégé contre une révocation qui s'imposait, que son écharpe tricolore de pacha municipal.

Décidément, sous la République, la loi est bonne fille, le Code est élastique. Le ministre annule un arrêté, c'est-à-dire qu'il déchire un morceau de papier, mais il ne frappe pas le maire qui a violé la loi. L'arrêté disparaît, mais il n'en sera pas moins mis en vigueur, puisque celui qui l'avait rendu conserve sa place. Quelle comédie!

Les fonctionnaires indépendants ne seront pas à la merci d'un texte imprimé; ils seront à la merci du bon plaisir d'un sectaire, victimes de l'intolérance d'un maire fanati-

que et gâteux. Le bel avantage pour eux, et dites-moi donc, M. de Freycinet, ce que ces pauvres diables auront gagné à une demi mesure qui prouve tout simplement, - non pas, certes, votre respect pour la loi, si souvent violée par vous et vos amis, - mais à quel point le citoyen de Mortillet et ses collègues de l'extrême gauche vous font peur?

ALPHONSE POIRIER.

#### Chronique générale.

Dans le conseil des ministres tenu hier, M. de Freycinet a rendu compte des difficultés que rencontre M. Le Myre de Vilers dans l'accomplissement de sa mission à Madagascar.

Le résident général a reçu des instructions très nettes pour réclemer du gouvernement hova l'entière exécution du traité.

M. Demôle, ministre de la justice, et M. Lockroy, ministre du commerce, ont entretenu leurs collègues de la question du plâ. trage des vins. Ils se sont mis d'accord pour

remettre à un an l'application de la circulaire tixant le maximum de dosage de 2 grammes par litre.

Le Temps, parlant du budget des cultes et des votes de la commission du budget,

« Quant à la réduction des crédits pour » réparations des édifices diocésains et pour secours aux églises et presbytères, » c'est la première fois qu'on voit un parti » régnant, après avoir reproché au gou-» vernement de n'avoir pas foit assez d'ec-» tion électorale, lui enlever l'un de ses » moyens les plus légitimes d'influence. »

C'est absolument cynique et immoral. Car notez bien que le Temps ne parle pas dans le sens ironique: son sentiment intime, sa pensée de derrière nous apparaît clairement dans l'expression « moyen légitime d'influence. »

Ainsi le Temps, journal républicain, doctrinaire et puritain, s'accommode de l'exploitation du budget pour la politique des gouvernants. Il trouve « légitime » que l'ou répare ou laisse tomber les cathédrales et les presbytères suivant « l'influence » que le ministère veut exercer ici ou là.

Et nous avons contu le Temps, sous l'Empire, adversaire déclaré, incessant, implacable, des faveurs officielles distribuées par les préfets et les ministres au gré de la politique électorale. Comment ce qui était blâmable, illicite, intolérable sous l'Empire, est-il devenu « légitime » sous la République et pour la République?

Que le Temps explique cela, s'il peut.

La commission a résolu de boucher tous les trous du budget avec les indemnités allouées au clergé. En conséquence, elle a réduit de 60,000 fr. le traitement des aumôniers des collèges et des lycées.

Et on lit dans le Siècle :

« La politique qu'on suit n'est, au fond, qu'une politique de lésinerie tracassière. C'est la pire de toutes, parce qu'elle est inefficace, et qu'elle agace et qu'elle irrite en pure perte. Elle n'est digne ni de la République, ni de la France. »

Il est facile de reprocher aux gens de manquer de dignité. Seulement ils ont le droit de répondre qu'ils sont ce qu'ils sont et qu'ils font ce qu'ils peuvent.

Il ne suffit pas au général Boulanger d'avoir à sa dévotion, en outre des journaux radicaux de Paris et de la province, une seuille spéciale, la France militaire, dirigée « par un écrivain officieux fraîchement décoré ». On nous signale une publication beaucoup plus modeste, le Soldat laboureur, journal mi-agricole, mi-politique, qui, imprimé à Paris et expédié par ballots dans les départements, a pour mission de convertir les paysans au boulangisme.

On voit, dit à ce propos le Français, que le futur Washington de la République francaise ne néglige aucune chance et que, dans

laisse échapper cette naïveté énorme:

Les renseignements transmis de Madrid par le télégraphe sont d'accord pour dire que l'insurrection militaire qui vient de se produire n'a pas d'importance. Il est vrai qu'il est difficile d'être renseigné, et qu'on risque de l'être moins encore demain qu'aujourd'hui. Le général Pavia, capitaine général de Madrid, a pris des mesures en conséquence.

ses ambitieux calculs, il pense à tout. Faire

parler de « sa gloire » sous le chaume est

A PROPOS DE L'ECHAUFFOURÉE DE MADRID

une idée qui fait honneur à son génie.

On télégraphie de Madrid, 22 septembre :

« Le général Pavia adresse aux journaux une note dans laquelle il leur interdit la publication de toute nouvelle ou commentaire relativement au procès des auteurs de l'insurrection du 19 septembre.

» Il interdit aussi de publier des articles, entrefilets ou échos concernant la discipline de l'armée et l'ordre public; il défend la publication de toutes nouvelles sur l'ordre public, sauf de celle provenant de source officielle et même, dans ce cas, tout commentaire est interdit.

» Défense est faite aux journaux de publier des articles ou discours sur les faits historiques se rattachant à la discipline de l'armée et à l'ordre public.

» En cas de contravention, les journaux seront déférés au conseil de guerre ou leur publication sera interdite. »

Ce régime n'est pas précisément libéral. Mais il ne faut pas trop s'en étonner; les libéraux sont au pouvoir, et l'on sait comment ils pratiquent quand ils veulent faire acte d'autorité.

#### LA FRANCE ROYALE

A l'heure où la République réduit notre pays démembré à une impuissance, à un isolement, à un effacement que les républicains eux-mêmes sont forcés de reconnaître, en voyant les résultats de la politique des Gambella, des Ferry, des Freycinet, il importe plus que jamais de rappeler quels sont les services rendus par la Monarchie à notre chère France.

L'éminent historien qui les énumère, dans la belle page que nous reproduisons aujourd'hui, rend à nos principes un témoignage d'autant plus éclatant qu'à aucune époque de sa longue vie il n'a pas passé pour les professer.

«... Depuis lors, les acquisitions territoriales au moyen de la conquête, des donations, des successions ou des mariages, continuèrent sans pouvoir être arrêtées. Le Languedoc et le Poitou sous saint Louis; la Champagne et le Lyonnais sous Philippe-le-Bel; le Dauphiné sous Philippe de Valois; la Saintonge et le Limousin sous Charles V; la Guleane sous Charles VII; la Provence, la Bourgogne et la plus grande partie de la Gascogne sous Louis XI; la Bretagne sous Charles VIII; le Bourbonnais, la Marche et l'Auvergne sous François Ier; les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun sous Henri II; la Navarre, le Béarn, les comtés de Foix, de Cominges, et presque toutes les vallées du revers septentrional des Pyrénées, la Bresse, sous Henri IV; l'Alsace, le Roussillon, l'Artois, la Franche-Comté, une partie du Luxembourg, de la Flandre, du Brabant, du Hainaut, sous Louis XIV; la Lorraine, sous Louis XV, furent successivement rattachés au noyau agrandi de la France.

» En parcourant la route de ses conquêtes, la dynastie n'eut pas seulement des territoires à réunir et des familles régnantes à déposséder : elle eut des classes à soumettre, des législations à modifier, des langues à remplacer, des races à fondre dans la masse nationale. Elle porta à sa suite les mœurs, la langue, l'organisation monarchique du centre de la France. Elle enleva à la noblesse sa souveraineté féodale, au clergé son indépendance politique, à la bourgeoisie la constitution républicaine de ses villes. Avant d'atteindre ces divers buts, elle rencontra des résistances très nombreuses et très fortes. Tous ceux aux droits desquels elle attentait, se soulevèrent contre elle. Ils choisirent les moments de faiblesse ou de revers de la royauté pour lui reprendre ce qu'elle leur avait enlevé dans les moments de sa

» Le brigandage des petits feudataires de

l'Ile-de-France forma Louis-le-Gros, qui prévaloir la supériorité royale; la lunles Anglais de la Normandie, de l'Anjorde la Guienne forma Philippe - August qui, par ses agrandissements, fonda monarchie territoriale; la guerre des la rons forma saint Louis, qui institus nouveau système judiciaire par l'éter des parlements; l'anarchie municipale villes forma Charles V. qui créa un nonsystème financier par l'établissement l'impôt indirect, objet des efforts contra de la couronne et du pays peniant lo XIV siècle; la guerre des Armagnaes Bourguignons forma Charles VII, quite nisa un nouveau système militaire création des armées permanentes; des dynasties apanagées forma Louis qui les dompta toutes et reprit sur car territoire sliéné; la Ligue forma Hean qui domina les partis religieux; la redes grands forma Richelieu, qui soun cour; la Fronde forma Louis XIV. quas sujettit les parlements. La royauté l'emp » Mais, tout en marchant vers sone

l'unité de territoire et l'unité de pouver, dynastie montra une habite modenti Elle n'eut rien d'exclusif; elle ne paus bout aucune de ses victoires. Elle incerles provinces sans les détruire, leur les les coutumes civiles sur lesquelles te saient leur existence et une partie des p vilèges politiques dont elles jouisseien. organisa le pays, mais ne l'opprima par Elle fit entrer chacune des classes que composaient dans l'unité nationals en ôtant la portion d'indépendance qui aune incitation au désordre et qui s'oppose à son assimilation. Mais elle ne craigni le courage de la noblesse, ni l'habilet clergé, ni l'esprit de la bourgeoisie lon là, entretenant sous la Monarchie une si d'action démocratique, seule propre à la nir des hommes en abondance, elle mande à la noblesse des généraux, audendes politiques, à la bourgeoisie des jes des administrateurs. Le Monarchie Mé lors tempérée par l'esprit individuel; les voir, modéré par les mœurs; l'ordre, au par le mouvement. Il y eut même dem ments d'aparchie pour entretaniret relati per le caractère national, afin qu'il exte ensuite, à l'aide d'une vigueur plus gra et d'une organisation plus forte, les chi plus difficiles qui restaient à faire.

» La formation de la société moderne exécutée par le pouvoir royal qui derait le pouvoir chargé d'assimiler loules parties, puisqu'il était le pouvoir le plus néral; elle se fit en France avec plus suite qu'ailleurs. Elle fut l'œurre delady tie capétienne, qui travailla pendant septe cles à l'établissement de cette pressure unité de territoire, d'esprit, de langue. gouvernement. Cette dynastie dura que sa mission, eul autant de princes sa rieurs qu'elle avait de choses important à faire. L'action entretient les familles les difficultés forment les grands bomes

» C'est du centre même du pays que tit la dynastie capétienne pour celle quêle de réunion. Paris sur la Sema léans sur la Loire, furent ses points de part; l'Océan, les Pyrénées, la Médica née, les Alpes et le Rhin, ses points de vée. Elle ne se mit en marche que s'être affermie dans ses possessions lières, et avoir donné aux diverses destinées à être le rudiment de la se

» Dans le XII° siècle, Louis-le Gros rela royauté supérieure à ses vassaurantes pa culiers, dans ses domaines héréditares se la prise de leurs châteaux et is conject l'acquisition de la Normandie, de la la raine, de l'Anjou, du Maine, L'un de princes éleva le pouvoir royal au-las pouvoir féodal sur le territoire de la tie; l'autre éleva la dynastie capital dessus de toutes les dynasties prons sur le territoire de la France.

Il nous semble que celle page de et de haute philosophie nationale raul que les pauvres objections de M. Mar sonhiste sophiste inventeur de la loi du Manager de la Manager reproche à la Manager d'engager l'aguet reproche à la Manager d'engager l'aguet reproche à la Manager d'engager l'aguet reproche à la Manager l'aguet l' d'engager l'avenir.

« On n'a pas le droit, dit cel

logicien, d'engager l'avenir. R Quelle bêlise! Faut-il avoir invent

ment pour elle, est-il convenable de me marier avec une voisine qui n'est pas riche, et qui n'a jamais vu Paris ?

Jacques était de ces hommes qui prennent toujours un conseil, sauf à ne pas le suivre. Quoi qu'il entreprit, il cherchait l'opinion du monde. Or le monde était personnifié pour lui en M. d'Usselette, le dernier chevalier pimpant, frisé, léger, indiscret et galant de l'ancienne société : un vieux hanneton de rose, un hanneton de rose qui aurait survécu au printemps, et bourdonnereit au milieu de fleurs nouvelles qui n'y comprendraient rien. Il répétait de temps à autre à Madame de Rumford, qui avait été Madame Lavoisier, et dont il fréquentait le salon :

- Votre père a été guillotiné, Madame; M. Lavoisier également; vous et moi avons bien failli subir le même sort. Il m'errive de regretter d'avoir survécu; d'abord parce que nous aurions fait route ensemble vers l'autre monde, - Madame de Rumford ne manquait jamais de faire en cet'endroit un signe de dénégation, - et ensuite parce que nous sommes dépaysés dans ce siècle stupide. C'est un grand art de savoir mourir avec son monde.

- Mon cher ami, répondait sa spirituelle et fantasque intertocutrice, mieux vaut encore faire revivre un monde en sa personne, et mettre le siècle nouveau à l'école de l'ancien.

Chez Mme de Romford, il y avait diner intime le lundi; le mardi, réception ouverte, et soirée de

musique le vendredi. M. d'Usselette, et cela depuis le premier Empire, avait manqué bien peu de lundis, pas un mardi et pas un vendredi.

Il trouvait là Alexandre de Humboldt, Cuvier, le baron de Prony, Arago, le comte Molé et tant d'autres illustres de la science, de la politique ou des lettres. Le reste de sa vie, il le passait à faire des visites, à lire et à priser. Il amusait. On le prenait souvent pour arbitre des questions de convenance et d'étiquette.

Son pupille venait donc le consulter à son tour. Un autre motif l'amenait encore. M. d'Usselette était si léger, qu'il avait toujours oublié de loi rendre ses comptes de tutelle. Arrivé à sa majorité, le jeune homme, par discrétion, n'avait rien demandé. L'autre n'avait rien offert. Jacques avait quitté Paris, sans savoir exactement ce qu'il possédait. Avant de se marier, il était utile de le savoir. Mais comment aborder ces deux sujets délicats? Pendant cent dix-neuf jours, le baron Jacques n'osa pas. Le cent vingtième, quelques heures avent son départ, it allait oser, quand son tuteur le préviat.

M. d'Usselette était sur le point de sortir de son petit appartement de la rue de Bellechasse; il avait pris son jonc à pomme d'or et ouvert la porte de la salle à manger, où il venait de déjeuner, quand il s'arrêta sur le seuil, et murmura en levant la tête :

- Je suis sûr que j'oublie quelque chose!

rorce pour recourir à ce piètre argument, rorce pour le devoir paternel et la raison d'être de la famille, dont la fonction est de prépa-

parer el d'assurer l'avenir.

parer el d'assurer l'avenir d'engager l'avenir! Surquoi donc alors reposerait la société, qui Surquoi dont de la societe, qui peut pas recommencer, à chaque instant de la durée des peuples? Loin d'être une angage l'avenir qu'elle est un principe de ne et de durée nationale, aussi supérieure à la République que le repos dans la stabine l'emporte sur l'inquiétude du perpétuel changement. Voilà bien ce que démontre magistralement l'exposé historique que nous arons emprunté à M. Mignet.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 septembre.

Nos rentes sont bien tenves, particulièrement le 1130/0 qui monte à 110.22. Le 3 0/0 est moins appendix de Crédit.

Tiction du Crédit Foncier so tient à 1.396, le de 1,400 pe tardera pas à apparaître à la de Les obligations foncières et communales à is out une honne tenue et tendent à faire de nouteau progrès. Ces valeurs ne tromperont pas l'attente des acheteurs qui peuvent compter sur le

cours de 500. L'action de la Société Générale paraît bien défiilirement lancée. On traite à 467. Cette hausse si due exclusivement aux achais du comptant. La société des Dépôts et Comptes courants voit pombre des demendes augmenter depuis l'ansece de son coupon : on prévoit qu'il sera rapide-

ment regagne. L'action de Panama demandée à l'ouverture à est revenue à 391. Il se produit encore queluss réalisations à la veille du versement de 125 fr. rles actions, mais la hausse est inévitable en

ois es

e. Loir

unes

re a fo

s, au de

ne des m

el retra

'il exec

devail

louis

rec pli

nt set

uro e

ns per

Gros te

sautpat

Les actions de nos chemins de fer font preuve shonnes tendances. Les obligations ont un mar-

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nos tramways

Les rails qui encombraient le quai de linoges depuis si longtemps sont déménaes. On les a transportés rue d'Orléans et rue a Bordeaux. Nous espérons bien qu'on ne bèrera pas un quartier pour encombrer autre. On dit que les travaux vont reprenfre dans la traversée de Saumur et sur la toute de Saint-Florent d'une part, et aussi e prolonger jusqu'à Montsoreau.

Ces deux chantiers, ouverts simultanément, seraient poussés assez activement pur qu'au mois de janvier prochain l'outelure du tronçon de Saumur à Montsoreau il lieu en attendant la livraison de la voie mqu'à Fontevrault.

Ces renseignements sont donnés sous ules réserves. Nous avons si souvent à cet and été induits en erreur!

#### LES SURSIS D'APPEL

Les conseils de révision seront appelés à te réunir dans les premiers jours d'octobre pour statuer sur les demandes de dispense like de soutien de famille ou de sursis

deppel.
Les jeunes gens de la classe de 1885 ou de 1883 et 1884 qui sollicitent maintien dans leurs foyers comme souindispensables de famille sont avertis Tils doivent déposer sans retard leur deande à la mairie de leur domicile. Ceux entre eux qui n'auraient pas encure fourni pièces exigées à l'appui de leur demande lient se hater de compléter leur dossier. ll en est de même pour les appelés qui Olicitent un sursis d'appel.

Lundi prochain aura lieu, pour une pé-lode de 28 jours, jusqu'au 24 octobre, appel des réservistes de la classe de 1877. pertenant aux régiments d'artillerie, aux de pontonniers et conducteurs

LA CIRCULATION DES VINS

Des difficultés surgissent souvent à l'endes villes à l'occasion de l'introduction certaines quantités de vins, dits d'échandonc donc de la régie, il ne de donc pas sans intérêt de rappeler au die les prescriptions administratives qui Bent les Conditions dans lesquelles l'im-

Une circulaire de la direction générale

des contributions indirectes du 31 juillet 1882, a porté à « 25 centilitres » la limite a maxima » de la contenance des flacons d'échantillons de vin et a maintenu l'immunité des droits et la libre circulation jusqu'à concurrence d'une quantité totale de trois

Ecole de Tir du 3° bataillon du 70° régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

#### Grand CONCOURS GÉNÉRAL de 1886

Les dimanches 26 septembre, 3 et 10 octobre, au Stand de l'École de cavalerie, à 9 heures du

#### Dimanche 26 septembre, CIBLES A, B, C.

Cible A. — Prix du ministre de la guerre, pour MM. les officiers faisant partie de la Société ou du 70° régiment territorial d'infanterie. - Un prix et deux mentions honorables.

Cible B. - Prix du ministre de la guerre, pour les sous-officiers et soldats faisant partie de la Société ou du 70° régiment territorial d'infanterie. - Deux prix.

Cible C. - Prix de la Ligue des Patriotes, pour tous les membres de la Société. - Trois prix.

Le classement se fera sur l'ensemble de 12 balles dont 6 debout (à droite) et 6 à genou (à gauche).

Pas d'entrée pour ces trois cibles.

#### Dimanche 3 octobre 1886, CIBLES D, E, F, G et H.

Cible D. — Tir à volonté pour tous les Sociétaires. - Neuf prix et trois médailles. Cible E. — Tir en cible fixe pour les Sociétaires ayant assisté à trois séances préparatoires (du 22 août au 26 septembre). Quatorze prix et deux médailles.

Cible F. - Cible de l'armée active, pour MM. les officiers, les sous-officiers et soldats de l'École de cavalerie ou de la gar-

Officiers. Prix: Une épingle-insigne en

Sous-officiers et soldats: Une épingleinsigne en argent.

Cible G. - Cible de la réserve et de l'armée territoriale, pour tous militaires porteurs de leur livret militaire. — Deux

Cible H. - Cible dcs pupilles du betaillon scolaire, pour les élèves âgés de 16 ans. - Trois prix.

Tir à volonté, debout, à genou ou cou-

Le classement se fera, savoir:

Cible D.—Sur l'ensemble additionné des deux meilleures séries, chaque tireur ayant trois séries à sa disposition. Entrée : 4 fr. en sus des munitions.

Cibles E, F, G, H. — Au meilleur résultat obtenu par une seule série de 6 balles. Entrée gratuite.

Cible F. — Munitions gratuites.

#### Dimanche 10 octobre, Cibles I. J.

Cible I.—Championnat de 1886, auquel ne pourront prendre part que les tireurs ayant obtenu un prix pendant l'année au tir à longue portée.

Le grand Champion recevra un prix d'honneur.

Le Champion de chacune des 3 classes recevra une médaille dorée grand module

Cible J. — Prix de consolation pour les Sociétaires n'ayant pu prendre part à la Cible I.

Prix: Un cendrier (Pierrot) offert par M.

Médaille en vieil argent (50 m/m), offert par M. Doussain.

Classement suivant le meilleur résultat obtenu pour une seule série de 6 balles.

Entrée gratuite. Cible I. - Trois balles debout (à droite) et trois à genou (à gauche).

Cible J. - Tir à volonté, debout, à genou ou couché.

#### M. WILSON ET L'EMPRUNT

D'après le journal le Matin:

« Pendant le long exposé financier présenté par M. Sadi-Carnot, ministre des finances, à la commission du budget, M. Wilson, l'un des membres de la commission du budget, serait intervenu plusieurs fois dans la discussion en posant plusieurs questions au ministre relativement à la quotité et à la date de l'emprunt nouveau.

» Cette curiosité prématurée est, paraîtil, habituelle à M. le député d'Indre-et-Loire. Au moment de la conversion du 5 en 4 1/2 et des grandes spéculations saites par l'entremise d'un M. M... chez M. C..., agent de change, pareilles questions furent faites par le même député au ministre des finances d'alors. Est-ce que ?... »

#### CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

La 2º session du Conseil d'arrondissement a eu lieu lundi, à 2 heures. Un seul membre était absent.

Après l'examen des affaires soumises au Conseil par M. le secrétaire général, M. Boulanger a proposé les vœux suivants:

4° Que la pêche à la ligne à la main soit permise en toute saison.

Ce vœu a été repoussé par ce motif que les pêcheurs ne se contenteraient pas de la ligne flottante et emploieraient la ligne de fond, au détriment du peuplement des eaux.

2º Que désormais, dans toutes les élections, politiques ou municipales, le bulletin du vote soit placé dans une enveloppe fermée et uniforme pour tous les électeurs d'une même commune.

Ce vœu a été pris en considération et renvoyé à la prochaine session.

3º Qu'une prompte solution intervienne dans la question des tramways d'Angers, qui intéresse si vivement toute la population de l'arrondissement et particulièrement Trélazé, la Pyramide, les Justices et les Pontsde-Cé.

Ce vœu a été voté, bien qu'il ait peu de chance de jamais passer en pratique.

Angers. - Par ordre de M. le général de division, les concerts militaires du Mail auront lieu, de quatre à cinq heures et demie, les mardi et jeudi de chaque semaine.

#### On lit dans le Journal de la Vienne :

« L'exploit de M. le sous-prétet Labiche, au pied leger, est connu à l'heure actuelle de toute la France. Les journaux de Paris et des départements ont raconté l'histoire de ce singulier fonctionnaire qui, pris en flagrant délit de chasse, a refusé de donner son nom aux gardes et s'est enfui comme un vulgaire melfaiteur.

» Nous espérons pouvoir publier sous peu des renseignements complémentaires, notamment au sujet du rôle que M. Labiche a fait jouer à la gendarmerie et des procédés dont il s'est servi pour obtenir que suite ne soit pas donnée au procès-verbal.

» Le sieur Brisseau, braconnier pour le compte de M. Beaudet, maire d'Archigny et conseiller général républicain, se demande si la loi n'est pas égale pour tous, et si après l'avoir condamné lui, la justice ne sévira pas contre le sous-préfet Labiche, son collègue en braconnage. »

Mardi dernier a eu lieu à Lyon la clôture du Congrès des sociétés coopératives ; il a été décidé que le prochain Congrès aura lieu à Tours le 20 septembre 4887.

#### UN PEU DE MODE

Si peu que ce soit, il est déjà possible de préjuger les modes de cet hiver :

Grosses étoffes : limousines, peluches, lainages et drap;

Jupes de peluche avec draperies; Corsages plats;

A part quelques passementeries plutôt lourdes, très peu de garnitures.

Jusqu'à l'époque des bals, les toilettes seront plutôt sévères de ton : héliotrope, rouge-brique, réséda et mousse foncé semblent devoir être les couleurs adoptées pour cette première période.

#### Faits divers.

GOUNOD ET VERDI

Il paraît que MM. Ritt et Gailhard se préoccupent déjà des moyens d'offrir aux étrangers qui viendront à Paris pendant la prochaine exposition, une série de représentations susceptibles de présenter un attrait exceptionnel au point de vue artistique et à celui de la curiosité. On a dit que Charles Gounod devait écrire pour l'année 4889 un opéra religieux intitulé Abélard. Aujourd'hui on meten avant le nom de Verdi. Verdi et Gounod, voilà deux musiciens populaires chez toutes les nations. Le choix

paraît donc excellent, mais Verdi n'a plus le feu de la jeunesse. Son inspiration n'est pas tarie, loin de la, mais il ne consent plus volootiers à se mettre au travail, encore moins à s'engager pour une époque indéterminée. De plus, le Maître n'est pas sans avoir conservé un peu de rancune envers les Directions de l'Opéra, depuis 1875, car le Trouvère, qui faisait partie du répertoire avant l'incendie de la saile Lepelletier, n'a jamais élé remonté. Nous comprenons ce sentiment d'amertume, tout en approuvant MM. Halanzier, Vaucorbeil et leurs successeurs d'avoir laissé au théâtre italien une partition qui n'est nullement dans le goût français et ne renferme guère que deux ou trois morceaux vraiment remarquebles.

Quoi qu'il en soit, et sans nous bercer d'espérances trompeuses, nous pouvons penser que Verdi sera guidé par son intérêt et qu'il ne refusera point l'honneur d'écrire un opéra pour le plus beau théâtre de l'Europe, surtout si son œuvre est destinée à figurer dans une solennité d'inauguration. Nous conservons donc bon espoir, mais nous demandons qu'une place soit faite, à côté de Verdi et de Gounod, à MM. Reyer, Saint-Saëns, Massenet et Léo Delibes.

(Musique des familles.)

Un journal de Milao, l'Italia, dit qu'un comité de médecins de Paris a fait à M. Succi une proposition des plus importantes. On lui a offert 400,000 francs pour une expérience de quarante jours, qui devrait avoir lieu dans un hôpital de Paris.

Succi devrait cependant faire conneître la composition de sa liqueur. On lui en garantirait le brevet. L'expérience serait faite avec deux autres individus qui suivraient le même régime que Succi.

Candeur et bonne intention.

Un décoré de la dernière promotion écrivait dernièrement au ministre qui lui avait fait obtenir le ruban une lettre pleine d'une reconnaissante effusion.

La lettre se terminait par cette phrase

« Maintenant que j'ai la croix, monsieur le ministre, croyez que je vais tout faire pour la mériter. »

#### UN ETRANGE PHÉNOMÈNE

Un étrange phénomène vient de se produire à Belleplaine (Iowa).

On avait commencé à creuser un puils artésien dans cette localité. On était arrivé ces jours-ci à une profondeur de 485 pieds, lorsque tout à coup un puissant jet d'eau s'est élancé en l'air par l'ouverture du puils, s'élevant de plusieurs centaines de pieds au-dessus du sol. Ce jet a augmenté graduellement en volume et en force; il a bientôt formé deux torrents gigentesques, qui se sont avancés vers la ville renversant tout sur leur passage et menaçant d'inonder toute la région.

Quinze charretées de gravier ont alors été vidées dans le puits pour arrêter ce débordement; mais l'eau avait une telle force d'expansion que le gravier a été rejeté en l'air avec une violence analogue à celle que produit la poudre de mine. On a essayé alors de combler le puits avec des sacs de sable. Peine inutile; les sacs, comme le gravier, on été rejetés en l'air. Les habitants effrayés ont demandé des secours à la Compagnie du chemin de fer de Chicago à Northwestern; l'équipe des ouvriers du comté a été également appelée; mais les efforts combinés de lons ces hommes n'ont pu arrêter le débordement. Non seulement deux rivières se sont formées et se sont déjà creusé un lit, mais encore toutes les terres basses de la région commencent à être inon-

Le maire de Belleplaine a télégraphie à Chicago pour qu'on lui envoie immédiatement les plus habiles ingénieurs de la ville, dans l'espoir qu'ils trouveront quelque moyen de maîtriser ce puits d'un nouveau genre.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## Vente Mobilière

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Après le décès de M. Honoré-Alphonse GAURON, ancien négociant, en son domicile, ancienne route d'Angers, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Le Dimanche 26 Septembre 1886, à midi.

On vendra notamment:

Balterie de cuisine, lits, literie, linges, meubles, vaisselle, tables, chaises, bois, vins, bouteilles, armes, bijoux et meubles antiques, argenterie, récoite sur pied, etc.

On paiera comptant avec 10 0/0 en sus pour les frais.

Etude de Me PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

ILOUIS MA PRÉSENTEMENT

#### UNE MAISON

Avec Remise et Ecurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12. S'adresser, pour traiter, à Me Lecoy, avoué, ou à M. Langlois, expert à

#### A VENDRE UNE MAISON

Rue Cendrière, nos 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire.

### A VENDRE

UN EXCELLENT PHAETON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

# PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire. S'adresser au bureau du journal. Etude de Me CAILLEAU, notaire à Longué.

#### **新 题 图 图 题**

Par adjudication amiable,

En l'étude de M. CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

#### UNE BELLE MAISON

Entre cour et jarain,

Sise à Longué, rue de la Loi Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix: 15,000 fr. Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vios.

Position avantageuse. S'adresser audit Me CAILLEAU.

#### VENDRE

A L'AMIABLE, Le dimanche 17 octobre, à deux keures après midi, au château de Brézé,

#### 520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés. Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières.

106 pieds, situés le long du chenal, au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. - 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Vilsin, ferme de Belle-Chasse. 159 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. Volland, régis-eur du château de Brézé. (653)

Étude de Me MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A L'AMIABLE,

#### **266 PIEDS D'ARBRES**

Complantés sur la ferme de l'Ile Trotouin,

Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus ample: renseignements. voir les affiches, et s'adresser audit M. MARCOMBRE. (617)

## Offres et Demandes

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

ON DEMANDE une femme de chambre française ou étrangère.

S'adresser au bureau du journal ou au château de Nozé, près Vivy.

Mº PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second cierc.

#### LOUER

PRÉSENTEMENT

#### PORTION DE MAISON

Au premier étage,

Située rue Haute-Saint-Pierre, nº 5, Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, nº 3.

Lu cours de publication dans

## LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches

LBS AVENTURIERS SOUS LOUIS XIII Par GUSTAVE AIMARD.

#### THÉRÈSE VALIGNAT

Par CHARLES MÉROUVEL

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS:

DEPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale: 1 an, 8 fr. 50; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renserme les Ouvrages des meilleurs Ecrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MEROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BREHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

# ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

# Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumor, route de Varrains. M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du resse

pour faire le mieux et au meilleur marché. Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleur

## POUR TOUTES DISTILLATIONS. BROQUET &, seul Concessionnaire, 121, 2.

## Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20, TU ME TU IR

M. Con

proje

T par

n que l mancier

La Ch

HUTES I

e, el.

s une

Len B

1. Dr

es de

intries

Misseo

tours r

tes en

Toutes

= par c

baire

topés d

M 88

la les

1, 88

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt de Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prétant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandaje bien fait et bien applique facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles es caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonte, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberous p'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODERÉS

Chirurgien - Dentiste

OUAI DE LIMOGES

Extraction, Aurification-Prix moderé.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

#### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 SEPTEMBRE 1886

Valeurs au comptant Cloture précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précte cours.	Valeurs au comptant Clotur précte Cours.	Valeurs au comptant Clotur' Dernier cours.
3°/	Est	OBLIGATIONS.  Villede Paris, oblig: 1855-1860  - 1865, 4 % 519 n 519 n 2 n 2 n 2 n 2 n 2 n 2 n 2 n 2 n 2 n	Gaz parisien     521       Est     391       Midi     390       Nord     398 75       Orléans     391 50       Ouest     389 50       Paris-Lyon-Méditerranée     389 50       Paris-Bourbonnais     390 592       Canal de Suez     593 592

DE FEB - GARES DE SAUMUR

LIGIT DE LEI	The state of the s
SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY - THOUARS	SAUMUR — BOURGUEIL SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS
STATIONS Expr. Omn. Mixte Mixte Expr. Omn. Omn. onn. soir soir soir soir soir soir soir soir	STATIONS   Omn. Omn. Omn. Omn. Omn. Omn. Omn. Omn.
	Port-Boulet. 8 56 3 10 6 48 Port-Boulet. 8 30 12 30 5 05 Saumur. 3 08 6 55 9 13 1 21 3 28 Sourgueil. 9 07 3 23 7 Saumur. 9 04 1 15 7 06 St-Martin. 3 08 6 55 9 26 1 33 3
VarrChacc. » 7 10 8 48 10 52 » 4 22 8 49 — dép.) 6 58 1 » 2 23 5 03 9 54 10 30 Brézé sCyr. » 7 18 9 02 11 » » 4 30 8 56 Brézé-sCyr. 7 19 » 2 38 5 17 10 09 » Montreul(a) 2 37 7 31 9 19 11 1 15 3 21 4 6 9 08 VarrChack	STATIONS Mixte Mixte Mixte STATIONS Makin makin makin makin soir STATIONS Mixte Mixte STATIONS Makin makin makin soir STATIONS
- (dép.) 2 38 7 38	Port-Boulet . 8 40 12 20 6 . Port-Boulet . 8 10 6 43 10 02
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUM — DOUÉ SAUM	MUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR  SAUMUR (SEATTONS Office of the control of the
Saumur (ax) and matin soir soir soir matin soir soir matin soir	r. Mixte Omn. Expr. soir soir soir soir soir soir soir soir
Saumur état) 6 50 8 28 4 05 8 30 Baugé-l-Ver. 6 28 9 07 12 21 1 44 8 20 Saumur (orl.) 7 57 1 20 Montreuil (a) 7 31 9 19 4 46 9 08 Montreuil (a) 6 34 9 26 12 39 1 1 8 30 Saumur (orl.) 7 57 1 20 Montreuil (a) 7 31 9 19 4 46 9 08 Montreuil (a) 6 44 9 26 12 53 2 01 8 40 Blou 8 22 3 1 2 3 2 3 3 5 4 Vernantes 8 29 3 2 3 2 3 3 5 4 Vernantes 8 29 3 2 3 2 3 2 3 3 5 4 Vernantes 8 29 3 2 3 2 3 2 3 3 5 4 Vernantes 8 29 3 3 2 3 2 3 2 3 3 5 4 Vernantes 8 29 3 3 2 3 2 3 2 3 3 5 4 Vernantes 8 29 3 3 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	3 16 5 54 " Noyant Méon 5 53 9 18 1 10 1 27 7 38 Langeais 5 05 10 12 10 40 9 35 6 10
le Vaudelnay 7 34 9 35 5 » 9 16 — (dép.) 6 58 9 45 1 » 2 23 9 54 Vernantes. 8 39 3 le Vaudelnay 7 45 9 46 5 11 9 28 Nantilly 7 35 10 29 1 17 2 51 16 22 Noyan Méon 9 13 2 16 Doué 8 55 10 03 5 27 9 54 Saumur(etal) 7 49 10 49 1 27 3 02 10 30 Châtd-Loir 10 31 3 08	3 38 6 14 " Blou 6 26 9 54